



**INTERVENTION DE SOLIDAIRES DOUANES SUR LE NOUVEAU  
DISPOSITIF ELECTORAL  
CA Masse des douanes du 6 avril 2006**

Vu les incertitudes à ce stade, SOLIDAIRES DOUANES aimerait saluer , bien entendu, l'abandon du scrutin basé sur les trois listes catégorielles A, B et C. Cet ancien système était complètement archaïque et dénoncé depuis très longtemps. En effet, si la Masse concerne tous les douaniers, elle les met à égalité quand ils sont locataires ou locataires potentiels, le règlement d'attribution des logements n'évoquant aucunement le critère du grade.

C'est donc à la demande de la très grande majorité des représentants du personnel, cinq organisations syndicales sur six c'est à dire onze administrateurs sur douze, que la discussion s'est enfin ouverte dans le but de modifier le mode de scrutin pour passer de trois listes catégorielles à une liste unique. Ce qui paraissait pourtant très simple et démocratiquement légitime s'est transformé rapidement en parcours du combattant, les représentants de l'administration exigeant l'unanimité pour décider, une fois n'est pas coutume ! Suite à une fin de non recevoir, il aura fallu en passer par un boycott du conseil d'administration pour que le débat soit repris.

Une seule organisation syndicale faisait barrage, ce qui peut se comprendre puisque statutairement et, par choix, catégorielle. Ce qui était abusif, c'était de vouloir faire assumer ce choix par tous. Mais l'administration a déployé des trésors d'imagination, de recherches et de travail dans une mission comparable à « il faut sauver le soldat Ryan », afin de ménager les susceptibilités. Le discours héroïque qui accompagnait la démarche n'en n'était pas moins touchant : au grand jamais, il n'était question de prendre le risque d'évincer une organisation syndicale et donc de se priver, a priori, de son apport précieux aux débats du conseil d'administration et surtout des commissions régionales. Dans le genre,

un seul être vous manque et tout est dépeuplé, on ne pouvait faire plus pathétique ! SOLIDAIRES DOUANES, SUD à l'époque, se souvient encore de l'interdiction qui lui avait été faite de se présenter aux élections, dans l'indifférence générale, ce qui n'avait ému que le tribunal administratif. Alors, de deux choses l'une, soit le dialogue social a réellement évolué, soit parmi les partenaires sociaux il en est de plus attachants que d'autres...

En réalité, ce qui est vraiment clair au niveau de la richesse des débats, c'est que la présence au sein de la parité des représentants du personnel de cette organisation supposée vouée au sacrifice, permet aux différents présidents de séance de ne pas user de leur très controversée voix prépondérante, le partage des voix étant rarissime.

Nous avons donc découvert, non sans émerveillement, la méthode dite Sainte-Laguë. Pour SOLIDAIRES DOUANES, il s'agit bien d'un compromis, puisque cela ne correspond pas à la demande initiale, mais c'est un compromis acceptable. Au rythme des groupes de travail, des simulations, des caprices d'enfants plus ou moins gâtés, cette méthode magique s'est assortie du principe, non moins ésotérique, des listes de candidats pouvant être partielles et même réduites à deux seuls noms : un titulaire et un suppléant.

Pour SOLIDAIRES DOUANES, il n'était pas envisageable de voter sur sigle comme le suggéraient certains : si les orientations et positions d'une organisation syndicale sont en principe les éléments fondamentaux d'un choix électoral, l'anonymat d'une seule étiquette ne permet pas de visualiser sur le terrain les actions des militants et donc des élus potentiels. C'est un devoir moral que de se présenter aux électeurs, de toutes façons, ce sont eux qui jugeront !

En résumé, avec beaucoup de compromis et donc de regrets, nous aurons évité le pire, c'est à dire en rester au scrutin sur listes catégorielles.